

## AVIS PUBLIC AUX ÉLECTEURS NON DOMICILIÉS

Avis public d'élection est donné aux électeurs non-domiciliés de Longueuil pour l'élection générale du 7 novembre 2021 :

### CONDITION À REMPLIR POUR ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise à Longueuil depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans le 7 novembre 2021 et avoir la citoyenneté canadienne le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
  - Si vous êtes le propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription ;
  - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

### FORMULAIRES DE DEMANDE D'INSCRIPTION ET DE PROCURATION

4. Les formulaires de demande d'inscription et de procuration sont disponibles au Bureau d'élection de Longueuil et sur le site [electionlongueuil.org](http://electionlongueuil.org).
5. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 3 octobre 2021.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

## VOTE PAR CORRESPONDANCE

6. Tout électeur non domicilié **qui n'est pas inscrit sur la liste électorale** peut demander à voter par correspondance à même sa demande d'inscription sur la liste électorale en utilisant le formulaire demande d'inscription ou procuration mentionné au point 3 et en le retournant au Bureau d'élection au plus tard le 3 octobre 2021.
7. Tout électeur non domicilié **qui est inscrit sur la liste électorale** peut également demander à voter par correspondance en complétant le formulaire Demande de vote par correspondance et en le retournant au Bureau d'élection au plus tard le 27 octobre 2021.
8. Le formulaire pour demander à voter par correspondance est disponible au Bureau d'élection de Longueuil et sur le site [electionlongueuil.org](http://electionlongueuil.org).
9. La demande pour voter par correspondance sera également valide pour toutes les élections subséquentes, jusqu'à ce qu'elle soit retirée ou remplacée.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

10. Vous pouvez consulter la rubrique Électeurs à [electionlongueuil.org](http://electionlongueuil.org) pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant le droit des électeurs non domiciliés d'être inscrits sur la liste électorale.

Longueuil, le 13 septembre 2021.

La greffière de la Ville et présidente d'élection,



M<sup>e</sup> Sophie Deslauriers, MBA

**Bureau d'élection de Longueuil**  
1, Curé-Poirier Est, Longueuil (Québec), J4J 5K7  
Téléphone : 450 463-7125  
[info.election@longueuil.quebec](mailto:info.election@longueuil.quebec)  
[electionlongueuil.org](http://electionlongueuil.org)